

# Gaston Meyer « heureux » de l'avis favorable au PLU

La commissaire enquêtrice a rendu un avis favorable au projet de révision du plan local d'urbanisme de Hambach. Faisant même des remarques élogieuses. Le public a un an pour découvrir ses conclusions.

**G**aston Meyer a le sourire. Il est heureux et soulagé. Dans les mains du maire de Hambach, les quatre classeurs, rapport de la commissaire enquêtrice sur la révision du plan local d'urbanisme. Une révision lancée cette année, car le tribunal administratif de Strasbourg avait estimé, au regard du dossier d'Hambregie, que l'installation d'entreprises d'importance sur l'Europôle nécessitait une révision, et non une simple modification, du document d'urbanisme de la commune.

## L'INTERVIEW

**La commissaire enquêtrice vient de donner un avis favorable à la révision du PLU. Cela veut-il dire qu'il est adopté ?**

« Non, pas encore. La commissaire enquêtrice donne un avis sur nos propositions. Le 25 février prochain, le conseil municipal devra voter pour ou contre ce PLU. Le document sera ensuite soumis au préfet qui devra, ou non, l'avaliser. Les conclusions de la commissaire enquêtrice sont publiques. Je les ai résumés dans une lettre aux habitants. Mais ils peuvent prendre connaissance du dossier en mairie, durant un an. »

**L'adoption de ce nouveau PLU, cela va changer quoi ?**

« C'est une grande étape que nous venons de franchir. Car au-delà même du dossier de Hambregie, cela va permettre le développement de l'Europôle 2. Aujourd'hui, la majorité des entreprises sont des ICPE, installations classées pour la protection de l'environnement. Même les éoliennes ! Si n'importe quelle entreprise avait voulu venir s'installer, la décision du tribunal administratif aurait pu faire jurisprudence. N'importe qui aurait pu s'appuyer dessus pour faire échouer l'installation. Ce PLU va donc permettre à l'Europôle 2 de se développer, mais aussi à des entreprises ailleurs dans le village, comme Chêne de l'Est, de valider des investissements et des agrandissements. Nous avons aussi profité de cette révision pour assouplir certains règlements dans les zones constructibles. »

**Au niveau de l'Europôle 2 justement, où en est-on ? Les travaux se poursuivent ? Des entreprises sont-elles intéressées ?**

« Évidemment, la Casc continue à grands pas les aménagements sur l'Europôle. Cette année verra d'ailleurs la création du pont au-dessus de l'auto-



Gaston Meyer a le sourire. La commissaire enquêtrice n'a fait que des remarques positives sur le projet de révision du PLU. Le grand public peut consulter ses conclusions qui seront présentées lors du conseil municipal du 25 février prochain.

Photo RL

route. Ce qui est important, c'est d'être prêt si une entreprise veut venir s'installer. Une société qui veut s'installer veut investir maintenant ; il faut être prêt administrativement mais aussi que la zone soit aménagée. Sinon, elle ira ailleurs. On n'a pas le choix, il faut être les meilleurs. Aujourd'hui, si on ne fait rien, on n'a rien. Et il ne faut pas raisonner à l'horizon de

quelques années. On doit penser à l'avenir. Quand on fait des aménagements dans une commune, on doit le faire pour le long terme. C'est ce qu'ont fait mes prédécesseurs dans les années 80 en créant l'Europôle. Ils ne savaient pas encore que Smart viendrait... »

**Ce PLU va-t-il relancer le dossier Hambregie ? Direct Energie est toujours inté-**

**ressé pour investir à Hambach ?**

« Le projet est encore d'actualité. Si cela doit se faire, Hambregie déposera un permis de construire et une nouvelle enquête publique sera ouverte. Mais ça, c'est un autre dossier... »

Propos recueillis par Cécile CHAMBRU.

## Ce que dit la commissaire enquêtrice

Les conclusions rendues par la commissaire enquêtrice sur le projet de PLU sont plutôt flatteuses pour le travail réalisé. Concernant l'économie d'abord, la commissaire affirme que le projet « dégage une stratégie économique territoriale prospective et vise sur le long terme à une relance de l'industrie par l'investissement ». Elle ajoute que le nouveau PLU « permet une diversification des possibilités d'accueil proposées par l'Europôle 2, la proximité de l'Europôle 1 et de la

zone artisanale constituant ainsi un vaste complexe industriel. Le projet établit une convergence opportune entre créateurs et demandeurs d'emplois ». Elle note également que la commune de Hambach « bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle au carrefour de l'Europe bien desservie par les voies de communication ».

Autre atout de ce PLU, il « conforte le village de Hambach dans son statut de pôle industriel, bassin d'emplois, et

développe l'attractivité du village par la qualité de vie proposée et la proximité des emplois possible ». La commissaire enquêtrice relève encore que le projet « vise à lutter contre l'étalement urbain et recherche un équilibre entre consommation d'espace et renaturation. Il s'harmonise avec des objectifs de développement durable : préservation des zones humides et du patrimoine paysager (vergers), modes de déplacement doux (piétons, cyclables),

tourisme vert. Il veille au confort du patrimoine ancien, à la prise en compte de l'aménagement des entrées de ville et à la qualité visuelle des bâtiments industriels ».

Une seule recommandation est donnée : « veiller à l'application du protocole de Kyoto ». Un bémol bien vague et qui, de toute façon, est de la responsabilité des Etats. Et donc de celle du préfet lorsqu'il autorisera telle ou telle activité à se développer sur l'Europôle.